

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **9 septembre 2013**

Décision n° **B-2013-4546**

commune (s) : Lyon 4° - Caluire et Cuire

objet : Rives de Saône - Aménagement d'un chemin nature et de la place de la Rochette - Travaux - Lot n° 6 : serrurerie-mobilier - Autorisation de signer un avenant n° 1 au marché public

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 2 septembre 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 10 septembre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Mmes Laurent, Peytavin, MM. Vesco, Rivalta, Julien-Laferrière, Sangalli.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Bernard R.), M. Daclin, Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue (pouvoir à Mme David M.), Charles, Colin (pouvoir à M. Reppelin), Sécheresse, Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Vesco), M. Claisse (pouvoir à Mme Laurent), Mme Frih (pouvoir à M. Crédoz), M. Assi.

Absents non excusés : MM. Buna, Calvel, Barge, David G., Lebuhotel.

Bureau du 9 septembre 2013**Décision n° B-2013-4546**

commune (s) : Lyon 4° - Caluire et Cuire

objet : **Rives de Saône - Aménagement d'un chemin nature et de la place de la Rochette - Travaux - Lot n° 6 : serrurerie-mobilier - Autorisation de signer un avenant n° 1 au marché public**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 28 août 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par décision n° B-2012-3162 du 26 mars 2012, le Bureau a autorisé la signature d'un marché public de travaux pour l'aménagement d'un chemin nature et de la place de la Rochette à Lyon 4° et Caluire et Cuire, dans le cadre du projet directeur des Rives de Saône.

Le lot n° 1 a été notifié sous le numéro 2012-496, le 21 mai 2012 à l'entreprise Munoz serrurerie, pour un montant de 239 970,00 € HT soit 287 004,12 € TTC.

Dans le cadre du marché précédemment cité, il est aujourd'hui nécessaire de recourir à un avenant pour prendre en compte la réalisation de prestations supplémentaires relatives à :

- un aléa lié à un avis de l'architecte des bâtiments de France,
- l'augmentation du métré des garde-corps en serrurerie métallique.

Cet avenant n° 1, d'un montant de 7 815,00 € HT, soit 9 346,74 € TTC, porterait le montant total du marché à 247 785,00 € HT soit 296 350,86 € TTC. Il s'ensuit une augmentation de 3,26 % du montant initial du marché.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit avenant, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'avenant n° 1 au marché n° 2012-496 - lot n° 6 : serrurerie-mobilier, conclu avec l'entreprise Munoz serrurerie, pour l'aménagement d'un chemin nature et de la place de la Rochette à Lyon 4° et Caluire et Cuire dans le cadre du projet directeur des Rives de Saône.

Cet avenant, d'un montant de 7 815,00 € HT, soit 9 346,74 € TTC, porte le montant total du marché à 247 785,00 € HT, soit 296 350,86 € TTC.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P27 - Préservation et promotion d'espaces naturels, individualisée sur l'opération n° 0P27O2076, le 17 octobre 2011 pour la somme de 7 670 000 € en dépenses.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - compte 2315 - fonction 824, pour un montant de 9 346,74 € TTC.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 10 septembre 2013.